

Appel à manifestation d'intérêt

Cahier des charges Pour l'animation du Mazet de la mare de Soumont sur le Pradals

Contexte :

La commune de Soumont a récemment effectué la rénovation du mazet de la mare, situé au Pradals. Cette réhabilitation d'un total de 69.408 € a été possible grâce à un co-financement de la Région Occitanie (10.000€), du Département de l'Hérault (23.800 €) et de la commune de Soumont (35.608 €), en vue de la conservation du patrimoine et de la transmission de l'histoire locale.

La commune souhaite faire de ce lieu un espace d'échanges artistiques et culturels, accueillant des publics variés, soumontais et visiteurs, de tous âges.

Pour assurer une programmation culturelle de qualité et faire vivre ce lieu, la commune souhaite faire appel à une association, partenaire dans l'animation de la vie du village.

Description du lieu :

Le mazet est situé aux abords de la mare, sur le Pradals et est constitué de deux étages :

- Un rez-de chaussée de 25 m²
- Un premier étage, accessible par un escalier extérieur de 25m².

Un accès à l'eau et à l'électricité est assuré sur le site.

Des travaux d'aménagement extérieurs vont être mis en place pour assurer un espace extérieur de convivialité (tables de pique-nique, four à pizza, gradins/amphithéâtre).

Il n'y a pas d'accès à des toilettes actuellement, mais un dispositif de toilettes sèches sera envisagé.

Le mazet se trouve sur le GR et de nombreux visiteurs fréquentent le Pradals, notamment sur la période Avril – Septembre (pique-nique, balade familiale).

Cahier des charges :

La commune souhaite :

- ◇ Dédier le rez-de-chaussée à une exposition permanente sur l'histoire agricole locale ;
- ◇ Mettre à disposition le 1^{er} étage pour des expositions temporaires, des spectacles, animations ou ateliers sur des thématiques environnementales et autres ;
- ◇ Mettre en place une fois par trimestre, un événement communal permettant aux habitants de se retrouver en toute convivialité ;

- ◇ Laisser à disposition, au moins un week-end par mois, le lieu pour des événements spontanés des habitants.

L'association qui sera sélectionnée aura donc la responsabilité de :

- ◇ Concevoir l'exposition permanente (rez-de-chaussée) en discussion avec l'équipe municipale et des partenaires pertinents (par exemple, la communauté de communes, le parc naturel régional des grands causses) ;
- ◇ Proposer la programmation artistique et culturelle annuelle ;
- ◇ Assurer la planification de l'occupation du lieu pour les ateliers à la demande des habitants ;
- ◇ Assurer la communication sur les événements trimestriels de la commune ;
- ◇ Participer à l'animation de la vie du village.

Si vous souhaitez devenir partenaire de la commune de Soumont et faire vivre ce lieu, vous pouvez transmettre à l'adresse mail de la mairie une note d'intention, présentant votre projet pour faire vivre ce lieu.

Cette note d'intention devra notamment inclure :

- ◇ Le nom et les informations relatives à votre association – dont les membres du bureau et le nombre d'adhérents ;
- ◇ L'expérience de l'association dans la programmation culturelle et l'organisation d'événements et d'animations ;
- ◇ Des exemples d'animations menées, de vos thématiques d'intérêt, d'artistes avec lesquels vous avez déjà travaillé ;
- ◇ Les axes de travail ou méthodes qui seront engagées pour la conception et la mise en place de l'exposition permanente ;
- ◇ Un budget prévisionnel (fonctionnement et activité).

Cette note d'intention devra parvenir à la mairie de Soumont avant le 14 juillet 2024 à l'adresse suivante : mairie.soumont@lodevoisetlarzac.fr

Vous serez invités à rencontrer l'équipe municipale pour discuter le projet lors d'une rencontre de travail dédiée, dans le courant de l'été 2024 pour un lancement des activités à partir Septembre 2024. Votre proposition doit couvrir l'année scolaire (Septembre 2024-Juin 2025).

Pour toute information complémentaire ou clarification, vous pouvez vous adresser à la mairie.